

Ville de
Saint-Sauveur



Séance ordinaire du conseil municipal

(À huis clos, par vidéoconférence)

18 janvier 2021

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 18 h 22

- 1** Ouverture de la séance
 - 1.1** Point d'information du maire
 - 1.2** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3** Première période de questions
 - 1.4** Approbation de procès-verbaux
- 2** Administration et finances
 - 2.1** Approbation - Liste des chèques émis
 - 2.2** Nomination d'une mairesse suppléante - 19 janvier au 15 février 2021 - Madame la conseillère Véronique Martino
 - 2.3** Autorisation de signature – Servitude de drainage – Chemins de l'Héritage et du Vieux-Foyer
 - 2.4** Appui au recensement 2021

Plein Air Saint-Sauveur

- 2.5 Création d'un comité de liaison entre la Ville et l'organisme Plein Air Saint-Sauveur
- 2.6 Autorisation - Versement d'une aide financière - Plein Air Saint-Sauveur
- 2.7 Officialisation des odonymes de sentiers - Pôle du Sommet de la Marquise

3 Sécurité publique et incendie

4 Travaux publics et génie

- 4.1 Permission de voirie - Entretien et raccordement routier

5 Environnement

- 5.1 Mode alternatif pour la disposition des masques – RECYC-Québec

6 Urbanisme

- 6.1 Demande relative à un projet majeur (PIIA) - Subdivision des lots 5 295 636, 5 295 673 et 6 337 012, chemin du Lac-des-Becs-Scie Est

Demandes relatives aux dérogations mineures

- 6.2 Amendement de la résolution 2020-12-590 - Dérogation mineure - 1, rue Donald
- 6.3 Demande de dérogation mineure - 474, chemin du Patrimoine - Autoriser un abri d'auto implanté en partie dans la cour avant

Demandes relatives à l'affichage

- 6.4 Demande relative à l'affichage - Ajout d'enseignes - 219, chemin du Lac-Millette - « Restaurant Luna Rossa »
- 6.5 Demande relative à l'affichage - Ajout et modification d'enseignes - 18, avenue Lanning - «Acupuncture Alain Bernard»

Demandes relatives à l'architecture

- 6.6 Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence extérieure - 243, rue Principale
- 6.7 Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence extérieure - 276, rue Principale
- 6.8 Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence extérieure - 768, côte Saint-Gabriel Est

Demandes relatives à une contribution pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

- 6.9 Abrogation de la résolution 2020-12-612 (contribution pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le chemin de la Voie-Lactée)

7 Vie communautaire

- 7.1 Autorisation de signature - Emplois d'été Canada 2021

8 Ressources humaines

- 8.1 Embauche - Contremaître à l'atelier mécanique - Service des travaux publics et génie

- 8.2** Embauche - Contremaître à l'hygiène du milieu - Service des travaux publics et génie
- 9** Gestion contractuelle
- 10** Avis de motion et projets de règlements
 - 10.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 474-01-2021 amendant le règlement 474-2021 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2021
 - 10.2** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 531-2021 concernant le contrôle des animaux
- 11** Règlements
 - 11.1** Adoption – Règlement SQ-2019-01 amendant le règlement SQ-2019 afin de modifier certains articles
- 12** Documents déposés et correspondance
 - 12.1** Dépôt - Statistiques de construction au 31 décembre 2020 - Service de l'urbanisme
 - 12.2** Dépôt - Statistiques des interventions au 31 décembre 2020 - Service des incendies
 - 12.3** Dépôt - Rapport du directeur général - Pouvoir d'embauche de personnel syndiqué - Règlement 521 portant sur la délégation de pouvoirs
 - 12.4** Dépôt - Liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même cocontractant
- 13** Varia
- 14** Seconde période de questions
- 15** Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 POINT D'INFORMATION DU MAIRE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

2021-01-001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal ayant pris acte des commentaires reçus, le cas échéant. Toutefois, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2021-01-002 1.4 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020.

2 ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-01-003 2.1 APPROBATION - LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 14 janvier 2021;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis pour la période du 26 novembre 2020 au 14 janvier 2021, au montant de 1 997 239,28 \$, soit acceptée.

2021-01-004 2.2 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE - 19 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2021 - MADAME LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE MARTINO

ATTENDU QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet qu'on nomme un conseiller comme maire suppléant, et ce, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prolonge le mandat de mairesse suppléante de madame la conseillère Véronique Martino du 19 janvier 2021, et ce, jusqu'au 15 février 2021.

2021-01-005 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE DE DRAINAGE – CHEMINS DE L'HÉRITAGE ET DU VIEUX-FOYER

ATTENDU QUE la compagnie 9251-7796 Québec Inc. (Sommet de la Marquise, phase 5), représentée par monsieur Donald Cloutier, et la Ville de Saint-Sauveur ont signé un protocole concernant des travaux municipaux en juillet 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une servitude de drainage sur les lots 3 431 507, 6 125 418 et 6 125 419 (entre les chemins du Vieux-Foyer et de l'Héritage);

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal mandate l'Étude des notaires Major et Ass. inc. pour rédiger un acte de servitude de drainage au bénéfice de la Ville sur les lots 3

431 507, 6 125 418, 6 125 419, situés entre les chemins de l'Héritage et du Vieux-Foyer, selon la description technique confectionnée à cette fin et pour ce faire, autorise le maire et la greffière et directrice des Services juridiques, ou le greffier adjoint, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

QUE les honoraires professionnels et frais soient à la charge du promoteur.

2021-01-006

2.4 APPUI AU RECENSEMENT 2021

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral procédera, dès le mois de mai 2021, au recensement de la population canadienne;

ATTENDU QUE les efforts pour encourager les résidents de la ville à remplir leur questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et sa collaboration au recensement 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

PLEIN AIR SAINT-SAUVEUR

2021-01-007

2.5 CRÉATION D'UN COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME PLEIN AIR SAINT-SAUVEUR

Résolution abrogée par la résolution 2022-12-779 le 19 décembre 2022

~~ATTENDU la volonté du conseil municipal de planifier, d'aménager et de pérenniser des sentiers non motorisés, dans divers pôles récréatifs situés sur son territoire;~~

~~ATTENDU l'adoption récente, par la Ville, d'un *Plan d'action en environnement* dont l'un des objectifs vise à favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels;~~

~~ATTENDU l'existence de l'organisme Plein Air Saint-Sauveur, dont les efforts sont dédiés à préserver, mettre en valeur et développer les sentiers de Saint-Sauveur;~~

~~Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu:~~

~~QUE le conseil municipal crée le Comité de liaison entre la Ville de Saint-Sauveur et l'organisme Plein Air Saint-Sauveur, dont la mission première sera de planifier les moyens requis pour aménager et pérenniser un réseau~~

~~de sentiers non-motorisés dans divers pôles récréatifs, sur le territoire de la ville;~~

~~QUE le conseil municipal désigne Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, pour représenter la Ville, la mandate afin qu'elle rende compte des délibérations du Comité de liaison aux membres du conseil municipal et qu'elle prenne les moyens pour que les recommandations formulées par le Comité soient mises en oeuvre.~~

2021-01-008

2.6 AUTORISATION - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PLEIN AIR SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Plein Air Saint-Sauveur pour l'année 2021;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme 6 500 \$ à l'organisme Plein Air Saint-Sauveur, pour les dépenses de fonctionnement de l'organisme durant l'année 2021, payable en un versement.

QUE le conseil municipal accepte que le solde des sommes réservées en 2020, pour l'acquisition d'outils et d'équipements, à même l'excédent de fonctionnement non-affecté et qui n'a pas encore été utilisé, soit versé à l'organisme à titre d'aide financière pour les dépenses de fonctionnement, soit pour un montant de 3 781 \$.

2021-01-009

2.7 OFFICIALISATION DES ODONYMES DE SENTIERS - PÔLE DU SOMMET DE LA MARQUISE

Résolution corrigée par les procès-verbaux de correction des 21 janvier et 15 février 2021

ATTENDU le plan de mise en service des sentiers proposé par Plein Air Saint-Sauveur, lequel prévoit notamment le choix des odonymes des nouveaux sentiers;

ATTENDU les recommandations de l'organisme pour le pôle du Sommet de la Marquise, soumises par l'intermédiaire du Comité de liaison, lesquelles découlent notamment du nom des pistes de ski à l'époque du mont La Marquise ;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine le choix des odonymes de sentiers pour le pôle du Sommet de la Marquise, soit:

- La Douce;
- L'Apic;
- La Ruade;
- La Coulée;
- La Yesapitchou;
- L'Observatoire;
- La Cuvette.

QUE le conseil municipal mandate le Comité de liaison afin que la signalisation qui découle de la présente résolution soit mise en place.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

4 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2021-01-010 4.1 PERMISSION DE VOIRIE - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics et génie à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

5 ENVIRONNEMENT

2021-01-011 5.1 MODE ALTERNATIF POUR LA DISPOSITION DES MASQUES – RECYC-QUÉBEC

ATTENDU QUE le monde est actuellement plongé dans la pandémie du virus de la COVID-19, laquelle pandémie a une influence majeure sur plusieurs aspects sociaux, économiques et environnementaux, et aura tel impact pour les mois, voire les années à venir;

ATTENDU QUE plusieurs de ces aspects modifient nos comportements, notamment en adoptant des mesures contre les risques liés à la propagation de ce virus;

ATTENDU QUE, parmi ses mesures, le port du masque permet d'atteindre, en partie, l'objectif de diminuer ces risques;

ATTENDU QUE des masques réutilisables, autant que jetables, sont utilisés pour protéger la population contre le risque de contracter le virus;

ATTENDU QUE, suite à certaines recommandations de la santé publique, plusieurs secteurs (santé, éducation, etc.) utilisent les masques jetables,

lesquels sont envoyés directement dans des sites d'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il est préoccupant, pour l'environnement, de voir cette grande quantité de masques aller vers ces sites d'enfouissement, sans aucune autre sorte de traitement possible;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité des gouvernements autant que toute la population de protéger l'environnement, peu importe les situations auxquelles le monde est confronté;

ATTENDU QUE, concurremment à la gestion de la crise qui sévit partout dans le monde, le gouvernement du Québec doit être à l'affut de nouvelles manières de gérer les masques, qui entrent dans un cycle de vie éphémère;

ATTENDU QUE la mission de RECYC-Québec, mandataire du gouvernement, vise à amener le Québec à réduire et recycler les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal demande à RECYC-Québec de trouver des méthodes alternatives et positives pour l'environnement et ainsi trouver des solutions pour le recyclage des masques jetables.

6 URBANISME

2021-01-012

6.1 DEMANDE RELATIVE À UN PROJET MAJEUR (PIIA) - SUBDIVISION DES LOTS 5 295 636, 5 295 673 ET 6 337 012, CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE EST

ATTENDU la demande 2020-219 relative à une opération cadastrale (PIIA) assujettie à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour l'immeuble situé sur les lots 5 295 636, 5 295 673 et 6 337 012, chemin du Lac-des-Becs-Scie Est;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que l'organisme Plein Air Saint-Sauveur a été consulté;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-219 relativement à une opération cadastrale (PIIA) assujettie à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour l'immeuble situé sur les lots 5 295 636, 5 295 673 et 6 337 012, chemin du Lac-des-Becs-Scie Est.

QUE cette approbation soit assortie des conditions suivantes :

- QUE le don écologique soit d'une superficie de 338 187,6 mètres carrés, ce qui inclut les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels requis au règlement de lotissement;

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis de lotissement ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

DEMANDES RELATIVES AUX DÉROGATIONS MINEURES

2021-01-013

6.2 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2020-12-590 - DÉROGATION MINEURE - 1, RUE DONALD

ATTENDU la résolution 2020-12-590 adoptée à la séance du 21 décembre 2020 concernant la demande de dérogation mineure du 1, rue Donald afin de régulariser la position du bâtiment principal et de ses constructions accessoires par rapport à la limite de lot arrière;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

De retirer la première condition du second résolu, dont le texte se lit comme suit :

"QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet."

2021-01-014

6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 474, CHEMIN DU PATRIMOINE - AUTORISER UN ABRI D'AUTO IMPLANTÉ EN PARTIE DANS LA COUR AVANT

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2020-212 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé au 474, chemin du Patrimoine, visant à permettre l'implantation d'un abri d'auto isolé en partie en cour avant alors que l'article 110 prescrit qu'un abri d'auto isolé n'est pas autorisé en cour avant à moins que la pente des cours latérales et arrière soit de plus de 15 %;

ATTENDU que les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris en considération les commentaires des personnes intéressées;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure 2020-212 au *Règlement de zonage 222-2008*, pour l'immeuble situé au 474, chemin du Patrimoine, visant à permettre l'implantation d'un abri d'auto isolé en partie en cour avant alors que l'article 110 prescrit qu'un abri d'auto isolé n'est pas autorisé en cour avant à moins que la pente des cours latérales et arrière soit de plus de 15 %.

QUE cette approbation soit assortie des conditions suivantes :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence

d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet;

- QUE si le bâtiment qui fait l'objet de la présente demande est détruit, devient dangereux ou perd au moins la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie ou par toute autre cause, sa reconstruction ou sa réfection doit être rendue conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur à ce moment et rend la présente dérogation mineure nulle et sans effet.

DEMANDES RELATIVES À L'AFFICHAGE

2021-01-015

6.4 DEMANDE RELATIVE À L'AFFICHAGE - AJOUT D'ENSEIGNES - 219, CHEMIN DU LAC-MILLETTE - « RESTAURANT LUNA ROSSA »

ATTENDU la demande 2020-211 visant l'ajout d'une enseigne à plat, d'une enseigne en projection et de lettrage en vitrine pour l'immeuble situé au 219, chemin du Lac-Millette, pour le commerce « Restaurant Luna Rossa »;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-211 visant l'ajout d'une enseigne à plat, d'une enseigne en projection et de lettrage en vitrine pour l'immeuble situé au 219, chemin du Lac-Millette, pour le commerce « Restaurant Luna Rossa », le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-01-016

6.5 DEMANDE RELATIVE À L'AFFICHAGE - AJOUT ET MODIFICATION D'ENSEIGNES - 18, AVENUE LANNING - « ACUPUNCTURE ALAIN BERNARD »

ATTENDU la demande 2020-215 visant l'ajout d'une enseigne à plat sur le bâtiment et la modification d'une enseigne sur poteau pour l'immeuble situé au 18, avenue Lanning, pour le commerce « Acupuncture Alain Bernard »;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-215 visant l'ajout d'une enseigne à plat sur le bâtiment et la modification d'une enseigne sur poteau pour l'immeuble situé au 18, avenue Lanning, pour le commerce « Acupuncture Alain Bernard », le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

DEMANDES RELATIVES À L'ARCHITECTURE

2021-01-017

6.6 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE - 243, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande 2020-210 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal résidentiel pour l'immeuble situé au 243, rue Principale;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-210 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal résidentiel pour l'immeuble situé au 243, rue Principale, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-01-018

6.7 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE - 276, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la demande 2020-221 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 276, rue Principale;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-221 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal commercial pour l'immeuble situé au 276, rue Principale, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

2021-01-019

6.8 DEMANDE RELATIVE À L'ARCHITECTURE - MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE - 768, CÔTE SAINT-GABRIEL EST

ATTENDU la demande 2020-220 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal résidentiel à toit plat pour l'immeuble situé au 768, côte Saint-Gabriel Est;

ATTENDU que la demande respecte les objectifs et critères prescrits par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008*;

ATTENDU les recommandations formulées le 5 janvier 2021 par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal **approuve** le projet 2020-220 visant à modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal résidentiel à toit plat pour l'immeuble situé au 768, côte Saint-Gabriel Est, le tout, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

QUE cette approbation soit assortie de la condition suivante :

- QUE le permis ou le certificat d'autorisation requis soit délivré dans un délai maximal de 12 mois, délai à l'expiration duquel, en l'absence d'un permis ou d'un certificat dûment délivré, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

DEMANDES RELATIVES À UNE CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

2021-01-020

6.9 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-612 (CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS SUR LE CHEMIN DE LA VOIE-LACTÉE)

ATTENDU la résolution 2020-12-612 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020, relativement à une contribution pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le chemin de la Voie-Lactée (lot 5 167 106);

ATTENDU QUE la contribution avait déjà été traitée lors d'un permis de lotissement antérieur;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 2020-12-612.

7 VIE COMMUNAUTAIRE

2021-01-021 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse qui vise à fournir des services flexibles et holistiques pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunéré pour réussir la transition sur le marché du travail;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de ce programme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service de la vie communautaire à présenter une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021.

8 RESSOURCES HUMAINES

2021-01-022 8.1 EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE À L'ATELIER MÉCANIQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU le poste de contremaître à l'atelier mécanique à combler au Service des travaux publics et génie;

ATTENDU l'affichage externe ayant eu lieu du 23 novembre au 4 décembre 2020;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. André Saliby soit embauché à titre de contremaître à l'atelier mécanique pour le Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions prévus au *Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines, et ce, dès la première année.

QUE le salaire annuel de M. Saliby soit fixé selon l'échelon 14 de la classe 4 de la *Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

2021-01-023 8.2 EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE À L'HYGIÈNE DU MILIEU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU le poste de contremaître à l'hygiène du milieu à combler au Service des travaux publics et génie;

ATTENDU l'affichage externe ayant eu lieu du 23 novembre au 4 décembre 2020;

ATTENDU que monsieur David Girard est à l'emploi de la Ville de Saint-Sauveur depuis 2014 et occupait le remplacement à ce poste depuis février 2020;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur David Girard soit promu au poste de contremaître à l'hygiène du milieu pour le Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions prévus au *Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines.

QUE monsieur Girard soit soumis à une période de probation d'une durée de 12 mois.

QUE le salaire annuel de monsieur Girard soit fixé selon l'échelon 13 de la classe 4 de la *Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*.

9 GESTION CONTRACTUELLE

10 AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

2021-01-024 10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 474-01-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 474-2021 FIXANT LES TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 474-01-2021 amendant le règlement 474-2021 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2021* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-01-025 10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 531-2021 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 531-2021 concernant le contrôle des animaux* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

11 RÈGLEMENTS

2021-01-026 11.1 ADOPTION – RÈGLEMENT SQ-2019-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-2019 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement SQ-2019-01 amendant le règlement SQ-2019 afin de modifier certains articles.*

12 DOCUMENTS DÉPOSÉS ET CORRESPONDANCE

12.1 DÉPÔT - STATISTIQUES DE CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2020 - SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil municipal prend acte du rapport des statistiques de permis pour le mois de décembre 2020 déposé par le directeur du Service de l'urbanisme.

Au mois de décembre 2020, 50 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 5 234 529 \$, comparativement à 42 permis pour une valeur totale de 1 992 899 \$ en décembre 2019, soit un total jusqu'à maintenant de 49 541 379 \$ pour l'année 2020, comparativement à 51 713 724 \$ pour la même période pour l'année 2019.

Le nombre de permis délivrés pour les nouvelles constructions pour l'année 2020 est de 76, soit de 7 en décembre 2020, comparativement à 3 en décembre 2019 et à 3 en décembre 2018.

12.2 DÉPÔT - STATISTIQUES DES INTERVENTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020 - SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de décembre 2020.

Le Service des incendies a effectué 71 sorties, dont :

01 - Entraide	2	22 - Feu d'appareil électrique	0
02 - Assistance médicale	1	23 - Senteur de fumée apparente	3
03 - Assistance à la police	0	24 - Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre)	0
04 - Assistance aux citoyens	2	25 - Senteur d'essence et/ou d'huile	0
05 - Fausse alarme	3	26 - Présence et/ou alarme monoxyde de carbone	4
06 - Sauvetage spécialisé	0	27 - Système d'alarme en opération	7
07 - Inondation	2	28 - Système de gicleurs en opération	0
08 - Noyade	0	29 - Alarme annulée	2
09 - Premiers répondants	32	30 - Alerte à la bombe	0
10 - Déversement (absorbant, estacade)	0	31 - Plainte pour risque d'incendie	0
12 - Feu de rebuts (poubelle, conteneur)	0	32 - Accident routier	1
14 - Feu / fumée de cuisson	1	34 - Branche ou arbre sur fils électriques	0

15 - Feu de véhicule (auto, camion, avion, train)	2	35 - Fils électriques dans la rue	0
16 - Feu de cheminée	2	40 - Intervention matières dangereuses	0
17 - Feu de forêt	0	41 - Personne prise dans un ascenseur	0
18 - Feu à ciel ouvert	1	42 - Désincarcération	2
19 - Feu de bâtiment (résidentiel, commercial)	2	43 - Autre	0
21 - Feu installations électriques HQ	2		

xx

12.3 DÉPÔT - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - POUVOIR D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SYNDIQUÉ - RÈGLEMENT 521 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal entérine les embauches de personnel syndiqué par le directeur général, conformément aux rapports du directeur du Service des ressources humaines et en respect des dispositions prévues au Règlement 521 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer ou d'adjuger des contrats.

Embauche - Journaliers parcs et espaces verts

Nom	Poste	Statut	Hres/sem.	Début d'emploi	Fin d'emploi
Mathieu Lavoie	Journalier - Parcs et espaces verts	Temporaire	20	2021-01-05	2021-01-16
Gary Bussey	Journalier - Parcs et espaces verts	Temporaire	20	2021-01-19	indéterminée

Embauche - Préposés aux plateaux récréatifs

Nom	Poste	Statut	Hres/sem.	Début d'emploi	Fin d'emploi
Alain Joly	Préposé aux plateaux récréatifs	Temporaire	37	2020-12-18	2021-03-15
Georges Forgues	Préposé aux plateaux récréatifs	Temporaire	15	2020-12-18	2021-03-15

Embauche/nomination au Service de sécurité incendie

Nom	Poste	Statut	Hres/sem.	Début d'emploi
Lucka Plouffe	Capitaine à la formation	Permanent	39,75	2021-01-11

Service des travaux publics et génie

Nom	Poste	Statut	Hres/sem.	Début d'emploi	Fin d'emploi
Mathieu Lavoie	Horticulteur	Temporaire	39,75	2021-01-18	2021-03-26

12.4 DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus du 1er janvier au 31 décembre 2020 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 \$.

13 VARIA

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal ayant pris acte des commentaires reçus, le cas échéant. Toutefois, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2021-01-027 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 18 h 43.

Jacques Gariépy

Maire

Yan Senneville

Greffier adjoint